

NOTE D'INFORMATION SUR L'OFFRE D'OBLIGATIONS À TAUX FIXE DE 6,25% NOMINATIVES (LES 'INSTRUMENTS D'INVESTISSEMENT') PAR KOALABOOX EUROPE S.A.

Le présent document a été rédigé par *Koalaboox Europe S.A.* (l'Émetteur).

CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN AUDIT OU D'UNE APPROBATION PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

Date: 20 août 2019

AVERTISSEMENT: L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS RÉALISER LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS D'INVESTISSEMENT NE SONT PAS COTÉS: L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE RENCONTRER DES DIFFICULTÉS MAJEURES POUR VENDRE SA POSITION À UN TIERS S'IL LE SOUHAITE.

* *
*

PARTIE I - PRINCIPAUX RISQUES INHÉRENTS À L'ÉMETTEUR ET AUX INSTRUMENTS D'INVESTISSEMENT PROPOSÉS, SPÉCIFIQUES À L'OFFRE CONCERNÉE

Investir dans les instruments d'investissement proposés comporte des risques. Avant de décider de souscrire, les investisseurs potentiels doivent consulter et analyser les facteurs de risque suivants. L'ordre dans lequel les risques sont présentés ne reflète pas nécessairement la probabilité de leur réalisation ni l'ampleur de leur impact potentiel sur l'Émetteur ou sur la valeur des instruments d'investissement. Tout investisseur potentiel doit également savoir que les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels l'Émetteur est exposé. Les risques et incertitudes dont l'Émetteur n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'il juge négligeables à l'heure actuelle peuvent également avoir une incidence défavorable sur l'Émetteur ou sur la valeur des instruments d'investissement dans l'avenir.

Flexibilité quant à l'utilisation des montants recoltés

Le Conseil d'administration et la Direction de l'Émetteur peuvent décider à leur discrétion, sans que l'accord préalable des investisseurs ne soit nécessaire, de la manière dont les revenus provenant de l'offre des instruments d'investissement seront dépensés.

Remboursement à l'échéance

L'Émetteur pourrait ne pas être en mesure de rembourser les instruments d'investissement à l'échéance. Il est également possible que l'Émetteur doive rembourser les instruments d'investissement de manière anticipée en cas de manquement tel que décrit à l'Annexe 1 de la présente Note d'information, auquel cas il n'est pas certain que l'Émetteur soit en mesure d'effectuer (intégralement) le paiement requis. La capacité de remboursement des obligations dépendra de la situation financière de la société au moment du remboursement et pourra être limitée par la loi, par les conditions de ses dettes et par les conventions qu'elle aura souscrites au plus tard à cette date, qui pourront remplacer, compléter ou modifier ses dettes existantes ou futures.

Pas de notation de crédit

Les instruments d'investissement offerts n'ont pas de cote de crédit et l'Émetteur n'a pas l'intention de demander une cote de crédit pour ces instruments d'investissement. Cela peut compliquer, par exemple, la détermination de la valeur des instruments d'investissement, ainsi que l'évaluation du risque de crédit des instruments d'investissement.

La liquidité des instruments d'investissement est limitée par l'absence d'un marché public liquide.

Les instruments d'investissement ne sont pas cotés et ne seront pas cotés sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (*Multilateral Trading Facility* ou MTF). Si un investisseur souhaite vendre ses instruments d'investissement, il se peut qu'il ne trouve pas d'acheteur.

Le statut réglementaire ou fiscal de l'Émetteur peut changer.

Il est possible que l'Émetteur subisse à l'avenir les conséquences d'un durcissement ou d'une modification éventuelle de la réglementation concernant la forme juridique actuelle de l'Émetteur. Ainsi, les initiatives relatives au statut de la forme de société de l'Émetteur, y compris le statut fiscal des instruments d'investissement, peuvent affecter le

fonctionnement de l'Émetteur et l'attrait de la situation des investisseurs. Des modifications générales de la législation fiscale peuvent également avoir une incidence sur le rendement des investisseurs dans les instruments d'investissement.

Le régime fiscal applicable aux instruments d'investissement proposés, à l'Émetteur et/ou à l'investisseur peut avoir un impact sur le rendement.

Les instruments d'investissement sont en principe soumis à un précompte mobilier de 30%. Voir la Partie V de la présente Note d'information pour de plus amples informations sur le traitement fiscal des instruments d'investissement proposés. La situation individuelle de l'investisseur peut avoir un impact sur le traitement fiscal dans le chef de chaque investisseur. Des modifications futures du régime fiscal applicable aux instruments d'investissement proposés, à l'Émetteur ou à l'investisseur individuel, avec ou sans effet rétroactif, peuvent avoir un impact sur le rendement. Chaque investisseur est responsable des pertes ou des baisses de rendement résultant du régime fiscal applicable aux instruments d'investissement proposés, à l'Émetteur ou à l'investisseur individuel, ou de toute modification de celui-ci. L'Émetteur n'en est pas responsable.

PARTIE II - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

A. Identité de l'Émetteur

1°	Siège social:	Rue de la Belle Jardinière, 425, 4031, Angleur
	Forme juridique:	Société Anonyme
	Numéro d'entreprise:	0552682343
	Pays d'origine:	Belgique
	Adresse Internet:	www.koalaboox.com
2°	Description des activités de l'Émetteur:	Holding financière du groupe Koala. Développement d'un logiciel de facturation pour micro et petites-entreprise. Achat et gestion d'un portefeuille de créances.
3°	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Émetteur, l'identité des personnes détenant plus de 5% du capital de l'organisme émetteur et le montant (exprimé en pourcentage du capital) des participations détenues par elles:	<p>71,26% détenus par Messieurs Frédéric Lodewyk domicilié Boulevard Frères-Orban, 23, 4000 Liège et Monsieur Jean-Charles Dwelshauvers domicilié Rue de la Belle Jardinière, 425, 4031, Angleur.</p> <p>12,08% détenus par LVD invest, société anonyme de droit Luxembourgeois domiciliée Rue de Dormans, 42, 1421 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée sous le numéro B155315, et représentée par Monsieur Renaud Jamar de Bolsée</p> <p>10% détenu par Fintech Growth Fund Europe GmbH & Co KG, société à responsabilité limitée (« <i>Kommanditgesellschaft</i> ») de droit Autrichien, domiciliée Praterstrasse 1, 1020 Viennes, Autriche, enregistrée sous le numéro BCE 0718.746.244 et représentée par Daniel Keiper-Knorr.</p> <p>6,67% détenus par Speedinvest F EuVECA GmbH & Co KG, société à responsabilité limitée (« <i>Kommanditgesellschaft</i> ») de droit Autrichien, domiciliée Praterstrasse 1, 1020 Viennes, Autriche, enregistrée sous le numéro FN 484860f, et représentée par Daniel Keiper-Knorr.</p>

4°	<p>Dans le cadre des opérations entre l'Émetteur et les personnes visées au point 3° et/ou les parties liées autres que les actionnaires, au cours des deux derniers exercices et de l'exercice en cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature et l'étendue de toutes les opérations qui, individuellement ou collectivement, sont importantes pour l'Émetteur. Si les transactions n'ont pas été conclues conformément au marché, une explication doit être fournie. Dans le cas de prêts en cours, y compris les garanties de toute nature, le montant de l'encours est indiqué; - le montant ou le pourcentage que les transactions concernées représentent dans le chiffre d'affaires de l'Émetteur, <p>ou une déclaration négative appropriée:</p>	<p>L'Émetteur n'a pas octroyé de prêts aux actionnaires.</p> <p>LVD Invest a octroyé un premier prêt convertible de € 250.000 à l'Émetteur le 2 juin 2016. Ce prêt a été consenti pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 2 juin 2020.</p> <p>LVD Invest a octroyé un second prêt de € 750.000 à l'Émetteur le 20 Octobre 2017. Ce prêt a été remboursé dans son intégralité à LVD Invest en mai 2019.</p> <p>Le 24 mai 2019, l'Émetteur a émis EUR 500.000 d'obligations au travers d'une campagne de crowdfunding via la plate-forme Bolero. Les obligations ont été émises pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en mai 2024.</p>
5°	<p>Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'Émetteur (indication des représentants permanents dans le cas des administrateurs ou dirigeants personnes morales), des membres du comité de direction et des membres des organes chargés de la gestion quotidienne:</p>	<p>M. Frédéric Lodewyk</p> <p>M. Jean-Charles Dwelshauvers</p> <p>M. Renaud Jamar de Bolsée</p> <p>Mme Guzel Gumerova</p>
6°	<p>Pour le dernier exercice complet, le montant total des rémunérations des personnes visées au point 5° et le montant total des montants réservés ou alloués par l'Émetteur ou ses filiales pour le versement de pensions ou d'avantages similaires, ou une déclaration négative appropriée:</p>	<p>Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs. Une telle rémunération n'est pas non plus prévue à l'avenir.</p>
7°	<p>Pour les personnes visées au point 4°, la mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de Bourse, ou une attestation négative appropriée:</p>	<p>Les actionnaires / gérants ne font l'objet d'aucune condamnation.</p>
8°	<p>Une description des conflits d'intérêts entre l'Émetteur et les personnes visées aux points 3° à 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée:</p>	<p>Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre l'Émetteur et les parties liées.</p>
9°	<p>Identité du commissaire:</p>	<p>Aucun commissaire aux comptes n'a été nommé pour l'Émetteur.</p>

B. Informations financières concernant l'Émetteur

1° Déclaration de l'Émetteur relative à l'article 13, §§1 ou 2, 1°, 1° de la loi du 11 juillet 2018

Les comptes annuels de l'exercice concerné [*] (voir Annexe 2 de la présente Note d'information) n'ont pas été contrôlés par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'un examen indépendant.

2° Déclaration de l'Émetteur concernant le fonds de roulement

L'Émetteur déclare qu'à son avis, le fonds de roulement est suffisant pour couvrir ses besoins pour les douze prochains mois.

3° Aperçu des capitaux propres et de l'endettement

Toutes les dettes bancaires des filiales de l'Émetteur sont couvertes par les actifs sous-jacents (portefeuille de créance).

Les capitaux propres de l'Émetteur pour l'exercice 2018 s'élèvent à EUR 974.980,71

L'endettement de l'Émetteur pour l'exercice 2018 s'élève à EUR 1.062.167,09

4° Changements significatifs de la situation financière ou commerciale de l'Émetteur

L'Émetteur a réalisé une augmentation de capital de € 3.000.000 le 1^{er} février 2019.

C. Uniquement si l'offrant et l'Émetteur sont des personnes différentes: identité de l'offrant

Pas d'application. L'offrant et l'Émetteur sont les mêmes personnes.

D. Uniquement si les instruments d'investissement ont un actif sous-jacent: description de l'actif sous-jacent

Pas d'application. Les instruments d'investissement n'ont pas d'actifs sous-jacents.

PARTIE III. - INFORMATIONS SUR L'OFFRE D'INSTRUMENTS D'INVESTISSEMENT

A. Description de l'offre

1°	Montant maximum pour lequel l'offre est faite:	EUR 250.000
2°	Conditions de l'offre:	Voir l'Annexe 1 de la présente Note d'information.
	Montant minimum pour lequel l'offre est faite:	EUR 200.000
	Montant minimum et maximum de la souscription par investisseur:	Minimum EUR 100 (1 obligation) Maximum EUR 5.000 (50 obligations)
3°	Prix total des instruments d'investissement	Le prix total est la valeur nominale de l'obligation multipliée par le nombre d'obligations souscrites par l'investisseur.
4°	Calendrier de l'offre:	Les investisseurs peuvent souscrire aux instruments d'investissement proposés pendant la période indiquée sur la page web https://bolero-crowdfunding.be/nl/project/koalaboox--1772 (version néerlandophone) ou https://bolero-crowdfunding.be/fr/project/koalaboox--1772 (version francophone) (la ' Page du projet ') (la ' Durée de souscription '). La Durée de Souscription prend fin au plus tard à la date de clôture des souscriptions des instruments d'investissement, c'est-à-dire une date qui tombe au plus tard vingt (20) jours ouvrables bancaires avant la Date d'émission et qui est indiquée sur la Page du projet. La durée de souscription peut être prolongée unilatéralement par l'Émetteur, sous réserve de l'accord de KBC Bank SA.
	Date de début de l'offre:	Voir la Page du projet de l'Émetteur.
	Date de clôture de l'offre:	Voir la Page du projet de l'Émetteur.
	Date d'Émission des instruments d'investissement:	Les instruments d'investissement sont émis et attribués aux investisseurs par inscription au registre des obligataires, comme indiqué sur

		www.bolerocrowdfunding.be après la clôture de la Période de souscription (la ' Date d'Émission ').
5°	Coûts à charge de l'investisseur:	Il n'y a pas de frais à charge de l'investisseur dans le cadre de l'offre.

B. Raisons de l'offre

1° Description de l'utilisation prévue des montants levés

Les sommes recueillies seront ré-investies dans le recrutement de personnel ainsi que dans des campagnes marketing digitales.

2° Financement du projet

L'émission des instruments d'investissement et les montants recueillis dans ce cadre sont utilisés pour accélérer le développement des activités de Koalaboox en Europe.

3° Autres sources de financement

Outre les instruments d'investissement proposés, l'Émetteur et ses filiales ont déjà émis des obligations pour des investisseurs institutionnels, des sociétés et des particuliers. Ces obligations sont complétées par des financements bancaires de type « *straight loan* ».

PARTIE IV. - INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS D'INVESTISSEMENT PROPOSÉS

A. Caractéristiques des instruments d'investissement proposés

1° Nature et catégorie des instruments d'investissement

Les instruments d'investissement proposés sont des obligations à taux fixe de 6,25% émises par l'Émetteur.

Les instruments d'investissement sont enregistrés et inscrits au registre des détenteurs d'obligations de l'Émetteur au nom de l'investisseur, voir également la Condition 2 (*Forme*) à l'Annexe 1 de la présente Note d'information.

2° Monnaie, dénomination, valeur nominale

Les instruments d'investissement proposés ont une valeur nominale de 100 EUR, voir également la Condition 3 (*Valeur nominale*) à l'Annexe 1 de la présente Note d'information.

Les instruments d'investissement proposés sont appelés 'obligations'.

3° Date d'expiration et modalités de remboursement

L'échéance des instruments d'investissement proposés est de 5 ans à compter de la Date d'émission.

4° Rang des instruments d'investissement dans la structure du capital de l'Émetteur en cas d'insolvabilité

Voir la Condition 9 (*Statut de l'émission*) et la Condition 10 (*Manquements*) à l'Annexe 1 de la présente Note d'information.

5° Restrictions au libre transfert des véhicules d'investissement

Voir la Condition 8 (*Cessibilité - sûretés*) à l'Annexe 1 de la présente Note d'information.

6° Taux d'intérêt

Voir la Condition 6 (*Intérêts et Capital*) à l'Annexe 1 de la présente Note d'information.

7° Politique de dividende

L'assemblée Générale ne pas statué sur la décision de verser des dividendes aux actionnaires.

8° Dates de paiement des intérêts ou du dividende

Pour un aperçu des dates auxquelles les intérêts sur les instruments d'investissement proposés sont payés, voir la Condition 6 (*Intérêts et Capital*) à l'Annexe 1 de la présente Note d'information.

9° Négociation des instruments d'investissement sur un MTF et code ISIN

Pas d'application. Les instruments d'investissement proposés ne sont pas négociés sur un système multilatéral de négociation (*Multilateral Trading Facility* ou MTF).

B. Uniquement dans le cas où une garantie est accordée par un tiers en relation avec les instruments d'investissement: description du garant et de la garantie

Pas d'application. Aucune garantie n'est accordée en ce qui concerne les instruments d'investissement.

PARTIE V. - TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT IMPORTANT ADRESSÉ ORALEMENT OU PAR ÉCRIT À UN OU PLUSIEURS INVESTISSEURS

A. Offre via Bolero Crowdfunding

Les instruments d'investissement sont proposés par l'Émetteur par l'intermédiaire de Bolero Crowdfunding, le service en ligne proposé par KBC Bank SA, qui consiste à mettre en contact les entreprises à la recherche de financement avec un grand nombre d'investisseurs potentiels ('*crowd*'). KBC Bank SA propose le service Bolero Crowdfunding via la Bolero Crowdfunding Platform, la plateforme en ligne exploitée par KBC Bank SA qui est accessible via la *landing page* www.bolerocrowdfunding.be et qui comprend (i) une partie accessible au public et (ii) une partie non accessible au public réservée aux utilisateurs de la Bolero Crowdfunding Platform, notamment les investisseurs et l'Émetteur.

Les conditions et les modalités d'utilisation de Bolero Crowdfunding et de la Bolero Crowdfunding Platform sont définies dans les conditions générales d'utilisation de Bolero Crowdfunding. La version la plus récente des conditions générales d'utilisation peut être consultée sur le site www.bolerocrowdfunding.be.

B. Régime fiscal

Cette section résume certaines conséquences fiscales belges de l'acquisition, de la détention et de la vente des obligations de l'Émetteur par certains types d'investisseurs comme décrit ci-dessous. Ces informations n'ont pas pour but de fournir une description complète de toutes les conséquences fiscales belges qui peuvent être pertinentes dans la décision d'acheter les obligations de l'Émetteur. Ce résumé est basé sur la législation fiscale et les interprétations administratives actuellement en vigueur en Belgique et est sujet à des modifications légales en Belgique ou à la situation individuelle de chaque investisseur. La validité du présent résumé peut être affectée par d'éventuelles modifications introduites avec ou sans effet rétroactif. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers afin d'évaluer pleinement les éventuelles conséquences fiscales belges et étrangères de l'acquisition, de la détention et de la vente des obligations.

	Obligation belge ordinaire/subordonnée	
	<i>Précompte mobilier</i>	<i>Taxe boursière</i>
Investisseur privé (belge)	<ul style="list-style-type: none">• Sur versement des intérêts: 30% PM;• En cas de rachat par l'Émetteur: 30% PM sur le montant supérieur à la mise de l'investisseur;• En cas de vente secondaire: les intérêts courus sont réglés net. La plus-value¹ est exonérée d'impôt, la moins-value n'est pas déductible.	<ul style="list-style-type: none">• Lors de la souscription, aucune taxe boursière n'est applicable;• En cas de vente intermédiaire, avec l'intervention d'un intermédiaire professionnel (par exemple, KBC Bank), la taxe boursière (0,12%) s'applique.
Épargnant non-résident	<ul style="list-style-type: none">• Sur paiement des intérêts, une exemption de PM est possible moyennant une attestation, nominative et à conserver pendant toute la durée du coupon;• Dans le cas d'un achat par l'Émetteur, exemption de PM sur le montant supérieur à la mise de l'investisseur moyennant une attestation;• En cas de vente secondaire: les intérêts courus sont réglés net. La plus-value est exonérée d'impôt, la moins-value¹ n'est pas déductible.	<ul style="list-style-type: none">• Lors de la souscription, aucune taxe boursière n'est applicable;• En cas de vente intermédiaire, exonération de la taxe boursière moyennant une attestation de l'intermédiaire professionnel (par ex. KBC Bank)

¹ Les facteurs externes tels que le rating, le taux du marché, les cours de change, les devises, etc. ne sont pas pris en compte au nom de ces différents détenteurs. Ces derniers facteurs peuvent faire en sorte que l'intérêt prorata diffère du revenu réalisé. La différence doit alors être considérée comme un revenu non mobilier (plus-value) ou comme un coût (moins-value).

Investisseurs professionnels belges (investisseurs dits professionnels tels que les institutions financières et les assureurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le paiement des intérêts 30% PM; • En cas de rachat par l'Émetteur, 30% PM sur le montant supérieur à la mise de l'investisseur; • En cas de vente secondaire: les intérêts courus sont réglés net. La plus-value est imposable, la moins-value est déductible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la souscription, aucune taxe boursière n'est applicable; • En cas de vente intermédiaire, exonération de la taxe boursière moyennant une attestation de l'intermédiaire professionnel (par ex. KBC Bank)
Investisseurs professionnels étrangers	Idem Épargnant non-résident.	Idem Épargnant non-résident.

* *
*

ANNEXE 1 - CONDITIONS DES INSTRUMENTS D'INVESTISSEMENT PROPOSÉS

Conditions et modalités des Obligations

1 Définitions

Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans les présentes conditions générales ont le sens qui leur est attribué dans les Conditions générales d'utilisation de Bolero Crowdfunding.

« **Calendrier des remboursements** » désigne le calendrier des remboursements tel qu'il figure sur la page de projet de l'Émetteur.

« **Jour ouvrable bancaire** » signifie un jour où les banques à Bruxelles sont ouvertes et opèrent normalement.

« **Date de paiement** » désigne toute date de paiement indiquée dans le Calendrier de remboursement et, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable bancaire, le premier jour ouvrable bancaire suivant cette date de paiement à compter de la Date d'émission jusqu'à la Date d'échéance finale incluse ou, dans le cas d'un Remboursement anticipé, jusqu'à la Date de remboursement anticipé incluse.

« **Date de clôture** » désigne la date à laquelle les souscriptions aux Obligations sont clôturées, soit une date qui tombe au plus tard cinq (5) Jours ouvrables avant la Date d'émission.

« **Date d'échéance finale** » désigne la date tombant cinq ans après la Date d'émission.

« **L'Émetteur** » désigne Koalaboox Europe, société anonyme, dont le siège social est situé Rue de la belle jardinière 425, 4031 Liège, inscrite à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0552682343.

« **Intérêt** » désigne l'intérêt sur les Obligations pour une Période d'Intérêt, calculé au taux de 6,25% par an sur le Capital en circulation pendant la Période d'intérêt concernée.

« **Période d'intérêt** » désigne la période commençant à la Date d'émission (cette date étant incluse) et se terminant à la première Date de paiement (cette date étant exclue) et toute période ultérieure commençant à une Date de paiement (cette date étant incluse) et se terminant à la première Date de paiement ultérieure (cette date étant exclue).

« **Capital** » désigne la valeur nominale d'une Obligation émise pendant une Période d'intérêt conformément au Calendrier de remboursement.

« **Montant maximal d'investissement par Obligataire** » désigne une valeur nominale par Obligataire de cinq mille (5 000,00) euros, conformément à l'article 10, §3, 2°, (a) de la loi de 2018 concernant les prospectus.

« **Montant d'émission total maximal** » désigne le montant le plus élevé entre (i) une valeur nominale totale de 250 000 EUR et (ii) le montant effectivement souscrit à la Date de clôture, sachant que le Montant d'émission total maximal doit toujours être inférieur ou égal au Montant maximal du financement Crowdfunding comme indiqué dans les Conditions générales d'utilisation de Bolero Crowdfunding.

« **Montant de financement minimal** » désigne le montant total proposé par l'Émetteur pour lequel l'Émetteur souhaite obtenir un financement, via la vente de Titres sur la plate-forme de Bolero Crowdfunding.

« **Obligations** » désigne les instruments financiers émis par l'Émetteur pour le Montant d'émission total maximal sur décision de son organe de direction et conformément aux conditions et modalités mentionnées ci-dessous, chacune étant séparément une « Obligation ».

« **Titulaire d'obligations** » désigne le porteur d'une Obligation.

« **Réglementation sur les prospectus** » désigne le Règlement sur les prospectus, la loi de 2006 sur les prospectus et la loi de 2018 sur les prospectus.

Le « **Règlement sur les prospectus** » fait référence au Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE.

La « **Loi de 2006 sur les prospectus** » désigne la loi du 16 juin 2006 relative à l'offre au public d'instruments d'investissement et à l'admission d'instruments d'investissement à la négociation sur un marché réglementé, telle que modifiée de temps à autre.

« **La loi de 2018 sur les prospectus** » fait référence à la loi du 11 juillet 2018 relative à l'offre au public d'instruments d'investissement et à l'admission d'instruments d'investissement à la négociation sur un marché réglementé, telle que modifiée de temps à autre.

« **Manquement** » signifie l'un des événements ou circonstances décrits à la Condition 10.

« **Date d'Émission** » désigne la date à laquelle les Obligations sont émises et les Obligations sont attribuées aux Obligataires par inscription dans le registre des Obligataires, tel qu'indiqué sur le site Web au terme de la Durée de souscription.

« **Personnes liées** » désigne (i) toutes les personnes liées de l'Émetteur au sens de l'article 11 du Code des sociétés et (ii) tous les dirigeants ou administrateurs de l'Émetteur ou d'une personne liée mentionnée ci-dessus.

« **Remboursement anticipé** » désigne le paiement par l'Émetteur aux Obligataires du Montant du remboursement anticipé en cas de Manquement.

« **Montant de remboursement anticipé** » désigne le capital et l'intérêt échu en circulation jusqu'au Jour ouvrable inclus précédant la Date de remboursement anticipé.

« **Date de remboursement anticipé** » désigne le cinquième Jour ouvrable suivant la date de réception de la lettre recommandée dans laquelle l'Obligataire a notifié à l'Émetteur sa volonté d'exercer son droit à la Date de remboursement anticipé conformément à la Condition 10.

« **Site Web** » désigne www.bolerocrowdfunding.be ou tout autre site Web que l'Émetteur communique de temps à autre aux Obligataires.

2 **Forme**

Les Obligations sont nominatives et elles sont inscrites au registre des obligataires de l'Émetteur.

3 **Valeur nominale**

3.1 Les Obligations ont une valeur nominale de 100 EUR.

3.2 La valeur nominale d'une Obligation est réduite après chaque Période d'intérêt du montant remboursé conformément au Calendrier de remboursement. Le montant de la réduction de la valeur nominale d'une Obligation après une Période d'intérêt est remboursé par l'Émetteur à l'Obligataire à la Date de paiement qui suit immédiatement cette Période d'intérêt.

4 **Investissement maximal**

4.1 Les obligations sont émises pour le Montant d'émission total maximal.

4.2 Si l'Émetteur n'a publié aucune Note d'Information concernant les Obligations, l'investissement en Obligations par Obligataire est limité au Montant d'investissement maximal par Obligataire.

5 **Émission**

Les Obligations ne sont émises qu'à la Date d'Émission et attribuées aux Obligataires dans la mesure où l'Émetteur à la Date de clôture a obtenu un financement au moins égal au Montant minimal de financement. Si l'Émetteur n'a pas obtenu de financement pour le Montant minimal de financement à la Date de clôture, le prix des Obligations que l'Émetteur a déjà reçu des investisseurs potentiels sera remboursé à ces investisseurs au plus tard 5 Jours ouvrables après la Date de clôture.

6 **Intérêt**

6.1 Chaque Obligation rapporte un Intérêt à partir de la Date d'Émission (incluse) à un taux de 6,25 % par an,

pendant chaque Période d'intérêt. Cet intérêt est calculé sur le Capital de l'Obligation qui est en circulation pendant cette Période d'intérêt.

- 6.2** L'Intérêt pour une Période d'intérêt et, le cas échéant, le Capital seront payés périodiquement à la première Date de paiement suivant la Période d'intérêt concernée selon le Calendrier de remboursement.
- 6.3** Les intérêts dus pour une période plus courte qu'une Période d'intérêt seront calculés pro rata temporis sur la base (i) du nombre réel de jours de la période concernée à partir du premier jour (inclus) jusqu'à la date à laquelle l'Intérêt est redevable (ce jour étant exclus) divisé par (ii) le nombre réel de jours depuis la Date de paiement immédiatement précédente (ou à défaut, la Date d'émission) (incluse) jusqu'à la Date de paiement suivante (ce jour étant exclus).
- 6.4** Chaque obligation cessera de porter intérêt :
- a) en cas de Remboursement anticipé, à la Date de remboursement anticipé ; ou
 - b) à la Date d'échéance finale.

7 Propriété

Les inscriptions au registre des obligataires de l'Émetteur constitueront à tous égards la preuve du droit de propriété des Obligations des personnes inscrites, tant à l'égard de l'Émetteur qu'à l'égard des tiers.

8 Transférabilité – garanties

Les Obligations peuvent être transférées ou grevées d'une garantie.

9 Statut de l'émission

Les Obligations sont des engagements directs, non subordonnés et non garantis de l'Émetteur, selon un principe mutuel *pari passu*. Tous les paiements de l'Émetteur au titre des Obligations seront toujours au moins égaux en importance à tous les autres engagements actuels et futurs de l'Émetteur qui ne sont pas associés à une garantie ou qui ne sont pas subordonnés, sous réserve des dispositions prévues par la loi.

10 Manquements

- 10.1** Chacune des circonstances ou chacun des événements suivants constitue un manquement :
- a) un défaut de paiement des sommes dues en vertu des Obligations, s'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de sept (7) Jours ouvrables ;
 - b) un défaut qui survient relativement à d'autres dettes de l'Émetteur, en conséquence de quoi ces autres dettes deviennent immédiatement exigibles ;
 - c) le non-respect de la part de l'Émetteur de toute autre obligation qui lui incombe en vertu des présentes conditions et modalités, s'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de trente (30) jours ouvrables ;
 - d) une saisie, une expropriation ou une mesure similaire affectant les actifs de l'Émetteur et dont l'Émetteur ne peut se libérer dans un délai de soixante (60) jours ;
 - e) la réalisation de toute garantie ou autre charge sur les actifs de l'Émetteur dont l'Émetteur ne peut se libérer dans un délai de soixante (60) jours ;
 - f) la faillite de l'Émetteur ou toute mesure en vertu de laquelle l'Émetteur négocie avec ses créanciers le rééchelonnement de sa dette en cas d'insolvabilité ou d'insolvabilité imminente ;
 - g) la cessation ou la cessation imminente des activités de l'Émetteur pour cause de liquidation et de dissolution ;

h) une réorganisation de l'Émetteur qui compromet la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations envers les Obligataires ;

- 10.2 En cas de Manquement, chaque Obligataire a le droit d'exiger le Remboursement anticipé de son (ses) Obligation(s).
- 10.3 L'Obligataire qui souhaite faire usage de son droit au Remboursement anticipé en informe l'Émetteur par lettre recommandée.
- 10.4 Le droit au Remboursement anticipé ne peut être exercé que pour l'ensemble des Obligations d'un Obligataire et ne peut être limité à une partie de ces dernières.
- 10.5 L'Émetteur versera le Montant du remboursement anticipé à l'Obligataire au plus tard à la Date de remboursement anticipé.

11 Notifications

- 11.1 Toutes les notifications relatives aux Obligations seront valablement effectuées par l'Émetteur par publication sur le Site Web.
- 11.2 Les notifications envoyées par courrier recommandé sont réputées avoir été reçues le premier (1^{er}) Jour ouvrable suivant la date à laquelle la notification a été envoyée.
- 11.3 Les notifications publiées sur le site Web sont réputées avoir été reçues à la date de publication de la notification sur le site Web.

ANNEXE 2 - INFORMATIONS FINANCIÈRES

[Dans la mesure où l'Émetteur était déjà actif à cette date, ses comptes annuels des deux derniers exercices, ainsi que, le cas échéant, conformément à l'article 13, §§ 1 ou 2, 1°, de la loi du 11 juillet 2018, le rapport des commissaires. La présente annexe n'est pas prise en compte dans le nombre maximal de pages A4 pouvant faire l'objet d'une note d'information].

70	21/08/2017	BE 0552.682.343	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17450.00324	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **KOALABOOX EUROPE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: RUE DE LA BELLE JARDINIÈRE N°: 425 Boîte:

Code postal: 4031 Commune: Angleur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0552.682.343

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 14-05-2014

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 27-06-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2016 au 31-12-2016

Exercice précédent du 01-01-2015 au 31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.2, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 11, M 12

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

DWELSHAUVERS JEAN-CHARLES

RUE DE LA BELLE JARDINIÈRE 425
4031 Angleur
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2014

Fin de mandat: 13-05-2020

Administrateur délégué

LODEWYCK FREDERIC

PLACA CONSTITUCIO 5
SAN BOI DE LLOBREGAT
ESPAGNE

Début de mandat: 13-05-2014

Fin de mandat: 13-05-2020

Administrateur délégué

INVESTPARTNER SCRL

BE 0808.219.836
RUE LAMBERT LOMBART 3
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 23-09-2014

Fin de mandat: 23-09-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

PETERS XAVIER

RUE JULIENLAHAUT 14
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CABINET PETTA & ASSOCIÉES SPRL BE 0832.786.966 Rue des Meuneries 10 4650 Herve BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par PETTA SILVIO EXPERT-COMPTABLE RUE DES MARTYR 59 4650 Herve BELGIQUE	2239093f11 79792F62	A , B

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	
	ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	<u>531.067</u>
	Immobilisations incorporelles	6.1.1 21	176.667
	Immobilisations corporelles	6.1.2 22/27	
	Terrains et constructions	22	
	Installations, machines et outillage	23	
	Mobilier et matériel roulant	24	
	Location-financement et droits similaires	25	
	Autres immobilisations corporelles	26	
	Immobilisations en cours et acomptes versés	27	
	Immobilisations financières	6.1.3 28	354.400
	ACTIFS CIRCULANTS	29/58	<u>478.017</u>
	Créances à plus d'un an	29	101.100
	Créances commerciales	290	
	Autres créances	291	101.100
	Stocks et commandes en cours d'exécution	3	
	Stocks	30/36	
	Commandes en cours d'exécution	37	
	Créances à un an au plus	40/41	125.377
	Créances commerciales	40	466
	Autres créances	41	124.911
	Placements de trésorerie	50/53	
	Valeurs disponibles	54/58	249.665
	Comptes de régularisation	490/1	1.875
	TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.009.084

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.003.147</u>	<u>747.808</u>
Capital		10	1.363.000	863.000
Capital souscrit		100	1.363.000	863.000
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-359.853	-115.192
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>267.785</u>	<u>261.276</u>
Dettes à plus d'un an		17	250.000	250.000
Dettes financières		170/4		
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	250.000	250.000
Dettes à un an au plus		42/48	10.285	11.276
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	10.285	11.276
Fournisseurs		440/4	10.285	11.276
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	7.500	
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.270.932	1.009.084

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-24.094	-14.720
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.000	53.000
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.088	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-78.182	-68.067
Produits financiers		75/76B	8.358	32
Produits financiers récurrents		75	8.358	32
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	174.846	101
Charges financières récurrentes		65	7.543	101
Charges financières non récurrentes		66B	167.303	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-244.670	-68.136
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	-9	-1
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-244.661	-68.135
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-244.661	-68.135

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-359.853	-115.192
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-244.661	-68.135
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-115.192	-47.057
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-359.853	-115.192
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	265.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	265.000	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	88.333
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	53.000	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	141.333	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>123.667</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	354.400
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	120.000	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	474.400	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	156.500	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	156.500	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	317.900	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
4. Installations, machines et outillage				
5. Matériel roulant				
6. Matériel de bureau et mobilier				
7. Autres immobilisations corp.				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :
- Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

RAPPORT DE GESTION

La société n'étant pas en péril financièrement, l'assemblée générale propose la continuité de l'activité

70	22/08/2018	BE 0552.682.343	10	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18481.00386	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **KOALABOOX EUROPE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: RUE DE LA BELLE JARDINIÈRE N°: 425 Boîte:

Code postal: 4031 Commune: Angleur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0552.682.343

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 14-05-2014

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du 01-01-2016 au 31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.2, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

DWELSHAUVERS JEAN-CHARLES

RUE DE LA BELLE JARDINIÈRE 425
4031 Angleur
BELGIQUE

Administrateur délégué

LODEWYK FREDERIC

PLACA CONSTITUCIO 5
ES SAN BOI DE LLOBREGAT
ESPAGNE

Administrateur délégué

JAMAR DE BOLSEE RENAUD

RUE DE DORMANS 42
LU LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

Début de mandat: 27-09-2017

Administrateur

INVESTPARTNER SC SCRL

BE 0808.219.836
RUE LAMBERT LOMBARD 3
4000 Liège
BELGIQUE

Fin de mandat: 27-09-2017

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

PETERS XAVIER

RUE LAMBERT LOMBARD 3
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CABINET PETTA & ASSOCIES SPRL BE 0832.786.966 RUE DES MEUNERIES 10 4650 Herve BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par PETTA SILVIO RUE DES MARTYRS 59 4650 Herve BELGIQUE	2239093F11 79792F62	B C

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>488.567</u>	<u>441.567</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	70.667	123.667
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	417.900	317.900
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.620.301</u>	<u>829.365</u>
Créances à plus d'un an		29	120.000	120.000
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	120.000	120.000
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	942.129	664.359
Créances commerciales		40	142.504	49.465
Autres créances		41	799.624	614.895
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	557.572	42.531
Comptes de régularisation		490/1	600	2.475
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.108.867	1.270.932

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.067.638</u>	<u>1.003.147</u>
Capital		10	1.363.000	1.363.000
Capital souscrit		100	1.363.000	1.363.000
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-295.362	-359.853
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>1.041.229</u>	<u>267.785</u>
Dettes à plus d'un an		17	1.000.000	250.000
Dettes financières		170/4		
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.000.000	250.000
Dettes à un an au plus		42/48	29.260	10.285
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	29.260	10.285
Fournisseurs		440/4	29.260	10.285
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	11.969	7.500
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>2.108.867</u>	<u>1.270.932</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	89.439	-24.094
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.000	53.000
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	3.853	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.381	1.088
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	31.205	-78.182
Produits financiers		75/76B	52.813	8.358
Produits financiers récurrents		75	52.813	8.358
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	19.527	174.846
Charges financières récurrentes		65	19.527	7.543
Charges financières non récurrentes		66B		167.303
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	64.491	-244.670
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		-9
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	64.491	-244.661
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	64.491	-244.661

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-295.362	-359.853
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	64.491	-244.661
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-359.853	-115.192
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-295.362	-359.853
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	265.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	265.000	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	141.333
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	53.000	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	194.333	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>70.667</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	474.400
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	100.000	
Cessions et retraits	8375	156.500	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	417.900	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	156.500
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	156.500	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	417.900	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
4. Installations, machines et outillage				
5. Matériel roulant				
6. Matériel de bureau et mobilier				
7. Autres immobilisations corp.				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :
- Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR